

ECOLE JULES RENARD
8, RUE JEAN ROYER
54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
du mardi 7 novembre 2023

Enseignantes :

Mmes Cardona, Deshayes, Renier, et Thirion

Parents titulaires : Mme Bissler (maman de Mathilde, CE1), Mme Tognola (maman de Adel, CM2), M. Mommer (papa de Lucas, CP), Mme Servait (maman de Louise, CP)

Parents suppléants : Mme Kriegel (maman d'Evana, CE2) et Mme Duval (maman d'Arthur, CP)

Mairie : Mme Chalon (Conseillère déléguée dans la commission aux affaires scolaires, mairie de Fléville)

Excusés :

Mme Doan (IEN), M. Boulanger (maire), Mme Pecorari (Adjointe aux affaires scolaires), Mme Doganay (enseignante au cp)

La séance débute à 17h45.

ORDRE DU JOUR :

1. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
2. PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE
3. SORTIES ET ANIMATIONS SCOLAIRES
4. BILAN FINANCIER mairie et coopérative
5. TRAVAUX MAIRIE
6. PAROLE AUX ELUS
7. QUESTIONS DES PARENTS

Introduction :

Tour de table pour se présenter

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence à ce premier conseil d'école de l'année 2023-2024.

Cette année, nous avons reçu 6 candidatures aux élections des représentants de parents d'élèves, constituant une liste. Nous les en remercions.

L'élection des représentants de parents d'élèves a eu lieu le vendredi 13 octobre à 16h30 en la présence de 2 candidats, d'une enseignante et de la directrice.

Le taux de participation a été de 76,54 %.

La liste de candidats a donc été élue majoritairement.

Mme Bissler Audrey (CE1-CE2), M. Mommer Germain (CP), Mme Tognola Aude (CM1-CM2), Mme Servait Coralie (CP) sont élus titulaires.

Mme Kriegel Audrey (CE1-CE2) et Mme Duval Céline (CP) sont suppléantes.

Les représentants de parents d'élèves présents au conseil d'école pour un an sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative.

Ils participent également à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants, en jouant un rôle de médiateur, en donnant leur avis et en émettant leurs suggestions sur le fonction-

nement de l'école. Les représentants de parents s'engagent à s'investir au nom de tous les parents, et pour tous les enfants.

1- FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Effectifs des classes pour l'année scolaire 2023/2024

CP : 22 élèves

CE1 / CE2 : 24 élèves (15 CE1 et 9 CE2)

CE2 / CM1 : 25 élèves (8 CE2 et 17 CM1)

CM1/CM2 : 24 élèves (7 CM1 et 17 CM2)

EFFECTIF TOTAL : 95 élèves.

29 enfants de maternelle arriveraient au CP à la rentrée 2024, ce qui porterait les effectifs à 107 élèves. (Soit une augmentation de 12 élèves, avec une moyenne de 26,75 élèves par classe). Le seuil d'ouverture de classe est prévu à 108 élèves pour les écoles ayant 4 classes.

Personnel de l'école :

- Professeurs des écoles :

CP : Classe de Mme THIRION et Mme DOGANAY (les vendredis).

CE1/ CE2 : Classe de Mme RENIER

CE2/CM1 : Classe de Mme DESHAYES

CM1/CM2 : Classe de Mme CARDONA

- AESH :

Mme Lucie en remplacement de Mme Hilbert ainsi que Mme Toussaint accompagnent alternativement un élève en situation de handicap dans la classe de CP à la fois sur le temps de classe et sur la pause méridienne. Le suivi est individualisé.

Mme Cigiltepe est présente pour aider individuellement un élève de CE2 porteur de handicap.

Mme Boissy suit un élève de CM1 pour un contrat de 12 h par semaine.

- Service Civique :

Cette année, nous avons renouvelé notre proposition d'accueil de jeunes en service civique, nous n'avons reçu aucune candidature.

R.A.S.E.D :

Il existe dans l'école un Réseau d'Aide Scolaire pour les Elèves en Difficultés (RASED). Il est composé :

- D'une psychologue scolaire : Mme MAIRE (qui intervient avec l'accord des parents).

Les parents peuvent également la contacter directement au **03 83 25 73 97**.

- D'une maîtresse spécialisée : Mme MICHEL, qui intervient à la demande des enseignantes : Une fois que l'enseignant/e a repéré les difficultés persistantes d'un élève et a apporté les premières réponses dans la classe, il/elle prend rendez-vous avec les parents pour faire le point, et peut faire appel au réseau d'aides, en rédigeant une demande écrite, qui sera étudiée en synthèse.

Les parents sont informés avant la prise en charge du RASED.

Si l'aide proposée consiste en des entretiens psychologiques individuels ou bilan psychologique, **l'accord des parents est indispensable**, ces derniers sont contactés directement par la psychologue.

Plan Vigipirate

A la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.

La posture urgence attentat impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

Les parents ne s'attardent pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leur(s) enfant(s). Les attroupements devant les entrées/sorties d'école sont interdits.

Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.

Un contrôle visuel des sacs des adultes entrants dans l'école sera effectué.

L'identité des personnes extérieures entrant dans l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur.

Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des écoles. Le périscolaire est soumis aux mêmes règles.

Le programme Phare : lutte contre le harcèlement

Le programme Phare est un programme de lutte contre le harcèlement à l'école, obligatoire depuis la rentrée 2022 qui consiste en un plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « Phare », dote les écoles élémentaires et les établissements scolaires d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
4. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté

Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Les personnels impliqués dans le programme s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont mises à leur disposition.

Phare est un moyen de créer une communauté protectrice qui participe à l'amélioration du climat scolaire, s'appuyant sur les personnels et les parents d'élèves.

Pour le traitement des situations de harcèlement, il prévoit le recours à une équipe ressource constituée des enseignantes de l'école et d'une équipe ressource de circonscription (IEN, psychologue scolaire, autre personnel) Celle-ci est chargée de mettre en œuvre le protocole.

Une "équipe programme", constituée ici, des enseignantes de l'école, organise, les 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

ENT ONE

Il est donné, ici, quelques précisions sur l'espace numérique de travail nommé One , utilisé dans l'école. Cette plateforme respecte bien les réglementations en vigueur et est validée par l'Education Nationale car elle respecte notamment et entièrement les données du SDET (schéma directeur des espaces numériques de travail). Elle est conforme à la réglementation RGPD (règlement général sur la protection des données personnelles) qui garantit et précise le cadre de la gestion des données personnelles. L'usage des ENT dans le premier degré est beaucoup axé sur la pédagogie et les activités qui en découlent.

Le principe de transmission des informations ou de la vie de la classe repose sur le fait que n'est vu par d'autres que ce qui est partagé. Cet outil permet outre le contact avec les familles, de créer du lien non seulement avec celles-ci mais également entre les enfants/élèves et de leur permettre d'utiliser les outils numériques en classe à bon escient.

Aucune donnée n'est transmise à l'extérieur de l'ENT.

Il n'y a aucune publicité sur cette application en ligne, aucune sollicitation autre que pédagogique souhaitée par l'enseignant.

Faire évoluer les élèves dans un environnement sécurisé, maîtrisé et propice au développement de compétence scolaire est notre priorité.

Ce sont les mairies qui financent l'ENT au même titre que pour l'achat de manuels qui sont eux aussi vendus par des éditeurs privés.

Ainsi, depuis cette rentrée, l'Espace Numérique de Travail One a été mis en œuvre dans l'école pour communiquer les informations communes à l'école depuis le cahier de liaison numérique. Une charte d'utilisation a été établie par l'équipe pédagogique et les représentants légaux l'ont retournée signée aux enseignantes. Il est demandé aux représentants légaux de bien confirmer numériquement la lecture de ces diverses informations.

Chaque enseignante a précisé, lors de sa réunion de rentrée, sa façon de communiquer avec les représentants légaux. Soit le cahier de liaison papier, soit le cahier de liaison numérique à partir de One, est utilisé.

Nous remercions la mairie d'avoir procédé récemment au réabonnement de One pour 3 ans.

Règlement de l'école

Le règlement intérieur a été modifié car le règlement type départemental a été mis à jour en juin 2023. Il y inclut les mesures de prévention de l'école contre le harcèlement.

M. Mommer, parent élu, demande s'il est possible d'ajouter dans le règlement un point sur l'interdiction de fumer aux abords de l'école.

La directrice répond que cette décision est du ressort de la mairie et qu'il faudrait un arrêté municipal pour faire éventuellement respecter cette proposition.

Après sa lecture, le présent règlement est voté à l'unanimité.

Les parents élus signent le règlement intérieur. Il est mis en ligne sur le site de la Mairie et sur l'ENT One. Les familles s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter. Ils peuvent en demander un exemplaire papier.

Horaires :

Les horaires de l'école sont rappelés.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45
13h45 – 16h30	13h45 – 16h30	13h45 – 16h30	13h45 – 16h30

L'ouverture des portes se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit à 8h20 et 13h35.

Les parents sont responsables de leurs enfants après ces horaires. Mais les élèves savent qu'ils peuvent revenir s'il n'y a personne pour les récupérer. Dans ce cas, nous appelons les parents et nous accompagnons les enfants à la garderie qui ne les accepte que s'ils ont complété un dossier d'inscription de manière régulière à l'ACM.

Absences :

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par le maître et visées mensuellement par le directeur.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, sans justification au préalable, les personnes responsables doivent, **sans délai**, prévenir l'école en téléphonant au 03.83.26.36.21 avant 8h20 ou 13h35.

Le répondeur de l'école prend les messages mais n'indique pas la date, si vous y pensez, merci de dire les jours concernés dans votre message.

Une absence d'au moins 4 demi-journées dans le mois sans motif légitime ou excuse valable, fera l'objet d'un signalement auprès de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Sécurité PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

Les 2 PPMS Risques Majeurs et Attentat Intrusion ont été mis à jour comme chaque début d'année.

Depuis le début de l'année scolaire, un exercice incendie et un exercice PPMS (attentat intrusion) ont été réalisés. Au moins 4 exercices sont prévus au total sur l'année.

- Exercice incendie : le 25 septembre, le policier municipal est venu déclencher l'alarme à 10h. (Évacuation sans problème à noter. Les nouveaux élèves de CP ont suivi les consignes. Un élève en fauteuil a évacué dans les mêmes conditions avec l'aide de son AESH.)
- Exercice PPMS Attentat-Intrusion le 2 octobre. L'alarme, différente de celle des incendies, a été déclenchée par la directrice de l'école maternelle. (Toutes les classes sont restées confinées et barricadées malgré la cessation de l'alarme. Toutes ont attendu la levée de l'exercice par le policier municipal. Il n'est pas obligatoire de fermer toutes les lampes de la classe. Le noir étant stressant pour les plus jeunes élèves.)

Les autres exercices à prévoir :

- Un deuxième exercice incendie.
- Un exercice attentat- intrusion ou risques majeurs.

- **Soutien scolaire**

APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Elles ont été placées à des horaires différents en fonction des disponibilités de chacune (entre 11h45 et 12h15 ou entre 16h30 et 17h30).

L'objectif principal lors de ces APC est d'apporter une aide dans les apprentissages en français et notamment en lecture ainsi qu'en mathématiques.

- **Evaluations Nationales**

Des évaluations nationales ont été réalisées durant la deuxième quinzaine de septembre pour les classes de CP de CE1 et de CM1. Ces évaluations constituent un point d'appui complémentaire aux outils déjà utilisés par les enseignants pour repérer les compétences à travailler prioritairement en français et en mathématiques, et choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Les enseignantes ont reçu individuellement les familles de chaque élève afin de leur transmettre le bilan commenté de ces évaluations.

Les résultats sont totalement anonymes en dehors de l'école et ne sont pas portés dans le LSUN.

Les enfants repérés en difficultés suite aux évaluations nationales sont les mêmes que ceux qui avaient été ciblés par les enseignants grâce à leurs évaluations personnelles.

En janvier, une deuxième phase de passation d'évaluation aura lieu pour les CP.

- **Livret scolaire unique : LSUN**

Le livret scolaire unique de l'école est semestriel. A partir de cette année, il sera dématérialisé. Les parents iront le consulter à partir du site Educonnect et le signeront en ligne. Un message sera diffusé aux parents prochainement. De manière plus générale, le LSUN est utilisé du CP à la 3^{ème}, il permet une meilleure transmission des informations scolaires lors d'un changement d'école en cours de scolarité ou lors du passage entre le CM2 et la 6^{ème}.

- **Natation :**

Toutes les classes se rendent à la piscine de Laneuveville-dvt-Nancy les lundis de 15h10 à 15h45 :

- Du 11 septembre au 3 décembre 2023 pour les classes de Mmes Deshayes et Rénier.
- Du 18 mars au 7 juin 2024 pour les classes de Mmes Cardona et Thirion.

Les transports vers la piscine sont financés par la Mairie.

Nous remercions les parents qui se portent volontaires pour accompagner chaque semaine les classes.

- **Activités USEP :**

Toutes les classes sont affiliées à l'USEP. (Le financement est assuré par le compte USEP de l'école, la coopérative scolaire, les subventions de la mairie et du conseil départemental). Le bureau est constitué par Mme Cardona : présidente, Mme Deshayes : trésorière et Mme Thirion : secrétaire.

Coût par élève : 6 euros, soit un total de 570 euros.

Les enfants bénéficieront d'activités sportives diverses tout au long de l'année.

Une tombola (avec vente de tickets) sera organisée durant l'année scolaire. Elle permettra de récolter de l'argent pour financer les transports.

- **Bibliothèque municipale :**

Les séances à la bibliothèque municipale de Fléville ont repris les mardis après-midis, 1 fois tous les 15 jours pour chaque classe.

Tout livre égaré ou abîmé devra être racheté par les familles. Nous rappelons que les livres empruntés sur le temps scolaire soient rendus également sur temps scolaire afin d'éviter tout malentendu.

2- PROJET D'ECOLE

Le projet d'école 2019-2022, reconduit en 2023 s'arrête à cette rentrée.

Un nouveau projet d'école est en cours de rédaction par l'équipe enseignante pour les années 2023-2026 et sera donc à l'ordre du jour du deuxième CE.

3- SORTIES ET ANIMATIONS SCOLAIRES

Sorties ou activités effectuées.

- Le 22 septembre matin, toutes les classes de l'école ont participé au challenge des Foulées de l'Embanie à Heillecourt. Les élèves sont tous revenus avec une médaille ou une coupe pour les meilleurs d'entre eux. Nous les félicitons.
La mairie de Fléville a financé le transport pour cette sortie.
Nous remercions les parents qui nous ont accompagnés lors de cette sortie.
- Le 16 octobre, les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont assisté à un concert dans le cadre du festival Nancy Jazz Pulsations.
La mairie de Fléville a financé le transport pour cette sortie.

De nombreuses autres activités ou animations sont prévues pour les mois à venir.

- Sorties sportives USEP,
- Sorties Ecole et Cinéma dont la première commence le 5/12.
- Interventions de l'infirmière scolaire en CP le 21 novembre pour une séance sur les dents.
- Intervention des membres du CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) le 20 novembre et une sortie à la station d'épuration pour la classe de CM1/CM2.

Fête du printemps

Cette année, il n'y aura pas de marché de Noël.

Nous souhaitons réaliser un concert chanté avec toutes les classes. Nous n'avons pas encore fixé de date mais dès que possible nous demanderons à la mairie la réservation d'une salle.

4- BILAN FINANCIER mairie et coopérative scolaire

1) Bilan des dépenses de la mairie en 2023.

Cette année encore, nous remercions beaucoup la mairie de Fléville qui a octroyé un budget de 3200€ pour l'achat de fournitures scolaires, 2855€ pour le transport.

2) Bilan des comptes de la coopérative scolaire en 2022-2023

Le bilan de la coopérative scolaire est présenté par Mme Thirion .

Pour la gestion de la coopérative, l'école est affiliée à l'OCCE, Office Central de la Coopération à l'Ecole (association loi 1901). Les deux mandataires à l'école élémentaire Jules Renard pour l'année 2022-2023 étaient Mme Duhaut et Mme Deshayes.

Tous les ans, l'école envoie à l'OCCE le compte-rendu financier de l'année scolaire écoulée.

Auparavant, les comptes sont contrôlés par deux vérificateurs aux comptes qui ont été cette année Madame Cardona, enseignante non mandataire et Madame Servait, parent d'élève. Nous les en remercions.

Le bilan au 31 août 2023 est de 2998,16€.

La cotisation demandée aux familles est de 15€ pour un enfant et 12,50€ pour les fratries.

Mme Thirion et Mme Renier sont maintenant les mandataires pour cette année scolaire.

La coopérative peut servir au financement de sorties, de spectacles, d'abonnements, à l'achat de jeux, de petit matériel pour la récréation ...

Les comptes étant publiques, ils peuvent être consultés à la demande par les parents d'élèves.

5- TRAVAUX MAIRIE

Nous remercions la mairie pour la pose des stores extérieurs de la classe de Mme Deshayes, classe 4.

Le but était que le soleil ne donne pas directement sur les vitres de la classe. Durant les chaleurs de septembre, ils ont permis que la température de la classe ne monte pas trop vite.

Nous remercions également, la mairie pour le renouvellement du parc informatique de l'école (voir avec la Mairie pour l'enlèvement des anciennes unités centrales, toujours stockées à l'école), le remplacement du micro-onde de la salle des maitres.

La mairie a équipé d'une cuvette les toilettes des garçons aménagées pour les enfants en situation de handicap.

Une demande de rehausseur a été faite pour l'usage des toilettes aménagées.

Plusieurs fiches de demandes d'interventions ont été envoyées à la mairie : pour la fuite constatée au niveau d'un velux dans la classe de Mme Deshayes, pour un réglage de la porte d'entrée rue Jean Royer qui pouvait se rouvrir facilement, pour le réglage de la sonnerie interne qui était en décalage de quelques minutes par rapport aux horaires d'entrée et de sortie de classe, pour la manivelle cassée des volets de la classe de Mme Cardona. Dans cette classe et dans le cadre du plan Vigipirate, les volets ne peuvent plus être fermés (ou ouverts)

6- QUESTION DES PARENTS

Mme Bissler, parent élu, relaie la question de la "transmission" des élèves entre les temps scolaires et périscolaires (midi et soir) suite à plusieurs "couacs".

Certains élèves se sont retrouvés en dehors de l'école alors qu'ils étaient inscrits au périscolaire.

Mme Thirion a, à chaque fois, pris en compte les élèves restés seuls et a averti les parents par téléphone.

Le problème viendrait du fait que les tablettes du périscolaire, permettant de pointer les élèves, n'étaient pas à jour au moment de l'appel. Le logiciel du portail famille est nouveau . Les parents ne doivent pas oublier de « valider les paniers » lors de l'inscription de leur enfant sur le portail.

En l'absence de Mme Pecorari, qui aurait pu être en mesure de préciser les procédures au niveau de l'ACM, ce point sera mis à l'ordre du jour du Comité de Pilotage de l'ACM au mois de décembre.

Mme Servait informe que l'association des Renardeaux souhaite reverser une partie des bénéfices de la kermesse de juin 2023 à l'école élémentaire (à hauteur de 3.50 par élève).

L'équipe enseignante remercie les parents pour ce don.

La prochaine kermesse 2024 est fixée au 28 juin.

7- REPONSES AUX QUESTIONS DES PARENTS

Afin de faciliter la communication entre les représentants de parents élus et les autres parents d'élève, un blog a été mis en place dans One. Les articles sont soumis à l'approbation et à la validation de la directrice.

Mme Bissler informe que les représentants de parents nouvellement élus communiqueront aux parents leurs notes concernant le premier conseil d'école. Ce sera également l'occasion de se présenter à eux.

Conclusion :

Le compte-rendu est rédigé pendant le conseil et ensuite, il est donné à lire aux parties présentes pour validation et signature. Cet écrit est ensuite diffusé auprès des parents d'élèves via One et le site internet de la mairie.

Nous vous proposons de fixer d'ores et déjà la date du prochain conseil d'école pour que chacun puisse prendre ses dispositions.

2ème conseil d'école : jeudi 22 février 2024 à 17h45.

3ème conseil d'école : lundi 10 juin 2024 à 17h45.

La séance est levée à 19h25.

Mme THIRION, Directrice

Mme RENIER, Secrétaire